

LE STÉNOGRAPHE CANADIEN

REVUE LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE.

Publié avec l'aut. r. sation de M. Duployé

Paraissant le premier de chaque mois.

ABRÉGER LES TRAVAUX, C'EST PROLONGER LA VIE.

VOL. I

MONTREAL, 1ER JUILLET 1889.

No 5

LE STÉNOGRAPHE CANADIEN

BOITE DE POSTE 1587

ABONNEMENT

Un an - - - - - \$1.00
Six mois - - - - - 50

Envoy. à domicile à Montréal

(FRANCE: Un an, 5 frs; six mois, 3 frs.

L'abonnement est payable d'avance. Il continue à moins d'avis contraire. S'il n'est pas réglé directement, l'administration fait présenter sa quittance du dernier trimestre en cours, à domicile.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du journal doit être adressé à JOSEPH DE LA ROCHELLE, Editeur-Gérant du *Sténographe Canadien*, Montréal, Canada

GRAND

CONCOURS INTERNATIONAL DE STÉNOGRAPHIE

ORGANISÉ PAR

L'administration du "Sténographe Canadien"

Nous publions ci-dessous les conditions du premier concours international de sténographie organisé en Canada, dans le but unique de propager d'une manière plus efficace l'art abrégé dans la Nouvelle-France.

Ce concours, entièrement gratuit, sera divisé en cinq sections:

- 1o. Calligraphie;
- 2o. Sténographie appliquée à l'enseignement;
- 3o. Travaux d'art;
- 4o. Vitesse;
- 5o. Lecture à vue.

CALLIGRAPHIE

Article 1 — Le texte de la composition pourra être pris dans une histoire quelconque, et ne devra pas excéder 500 mots. Le texte et sa reproduction sténographique devront être sur la même page de manière que les lignes de l'un et de l'autre se correspondent aussi exactement que possible.

STÉNOGRAPHIE APPLIQUÉE A L'ENSEIGNEMENT

Article 2 — Cette section comprendra trois divisions:

- 1o Cartes géographiques avec noms, légendes, etc., en sténographie;
- 2o Travaux inédits en sténographie sur les sciences naturelles, physiques et mathématiques ou sur un sujet littéraire;
- 3o Section réservée aux instituteurs qui voudront bien nous envoyer des rapports sur les avantages qu'ils retirent de l'emploi de la sténographie dans leur école.

TRAVAUX D'ART

Article 3 — Cette section comprendra des dessins sténographiques, sténographie microscopique, modèles d'encadrement et de décorations, tapisseries, découpages, etc.

VITESSE ET LECTURE A VUE

Article 4 — Le concours de vitesse comprendra une épreuve écrite d'une durée de deux minutes. Le concours de lecture à vue consistera en une lecture de trois minutes.

Ces concours auront lieu à Montréal le jour de la distribution des récompenses (dont la date sera fixée ultérieurement). Les personnes qui désirent y prendre part sont priées de se faire inscrire avant le premier novembre prochain. Des explications spéciales leur seront adressées en temps utile.

REMARQUES GÉNÉRALES

Les compositions et les travaux d'art devront être adressés à Joseph de La Rochelle, directeur du *Sténographe Canadien*, boîte 1587, à Montréal (Canada), avant le 20 novembre.

. Les compositions ne seront renvoyées aux auteurs que sur leur demande et contre remboursement des frais de port.

. Chaque candidat devra mettre en marge ou au verso de sa composition ses nom et prénoms, adresse, profession, l'âge, l'époque depuis laquelle il pratique la sténographie et ses titres sténographiques.

. Les personnes désireuses de participer à la diffusion de l'écriture duployenne et qui voudront bien nous aider dans notre œuvre de propagande, en venant augmenter par leurs dons les prix que nous destinons à nos lauréats, peuvent, dès maintenant, écrire au directeur du journal en faisant connaître la section à laquelle elles désirent que leur offrande soit appliquée. LE STÉNOGRAPHE CANADIEN publiera les noms de tous les souscripteurs.

Le comité actif du concours a été formé la semaine dernière et ses membres se sont mis immédiatement à l'œuvre.

Nous remercions M. Victor Grenier, du *Recueil Littéraire*, M. N. Rochon, et M. Dubois pour les prix qu'ils nous ont adressés.

Nous mentionnerons ces prix dans notre prochain numéro.